

ABONNEMENT.
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS
BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames 30
 Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sans restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.
 Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 8 JANVIER 1884.

CANTON DE VIHIER

Election d'un Conseiller d'Arrondissement

SCRUTIN DU 11 JANVIER 1885

Candidat Conservateur

M. HIPPOLYTE GODARD

Docteur-Médecin — Maire de Tigné

Messieurs et chers concitoyens,

Habitant le canton de Vihiers et ayant les
 mêmes intérêts que vous, j'ai l'honneur de
 me présenter à vos suffrages.

Ma profession de foi se résume à vous
 dire que je prendrai comme guide la con-
 duite de vos anciens conseillers : M. le comte
 Hector et M. Besnard, justement regrettés
 de tous.

J'ajoute que si l'on a bien voulu songer à
 moi pour cette candidature, je le dois, en
 partie, au souvenir de mon beau-père, M.
 Edouard Poitou, qui, maire de Tigné pen-
 dant plus de trente ans, fut apprécié dans le
 canton comme un bienveillant et loyal admi-
 nistrateur.

Par vos votes, vous prouvez que vous
 avez su garder, avec la mémoire de ces trois
 hommes de cœur, leurs opinions conserva-
 trices, que je représente à vos yeux.

Notre souhait est de voir le retour de la
 prospérité agricole et commerciale si grave-
 ment compromise, aujourd'hui, par la
 menace de nouveaux impôts résultant de l'im-
 prudente gestion de nos finances ; prospérité
 compromise aussi par l'insuffisance des ta-
 rifs protecteurs. Les droits qui frappent les
 blés et les vins étrangers ne sont-ils pas dé-
 risoires ? Les vins espagnols, par exemple,
 ne paient que deux francs pour entrer en
 France, tandis que pour entrer en Espagne
 les nôtres paient dix francs.

Cette inégalité dans les tarifs, au profit
 de l'étranger, est-elle assez fâcheuse pour
 les intérêts de nos contrées !

Puisse encore la fin d'expéditions aventureuses
 et meurtrières permettre de rendre à nos campa-
 gnes le plus grand nombre possible de leurs en-
 fants, sans nuire à l'honneur, à la sécurité du
 pays !

Tels sont nos vœux ! Tel est notre espoir !
 Mais pour atteindre le but, les efforts de tous
 les conservateurs sont nécessaires.

Le dernier scrutin, si vaillamment disputé,
 crée à chacun de vous l'obligation sérieuse
 d'apporter un suffrage qui peut décider du
 succès.

Donc, pas d'abstentions !

HIPPOLYTE GODARD,
 Docteur-Médecin, maire de Tigné.

LE TRIO

BENOIST, BURY, MAILLÉ

ET
 LE BUDGET DES CULTES.

Le Petit Courrier (d'Angers) a consacré les
 lignes suivantes à ces trois illustrations du
 département de Maine-et-Loire :

« Parlons un peu de notre trio opportu-
 niste, Benoist, Bury, Maillé.

» Et, la chose dût-elle leur déplaire, re-
 venons un instant à la discussion du budget
 des cultes.

» Quelle a été la conduite de ces hono-
 rables, pendant ces séances orageuses ? Leurs
 votes ont-ils témoigné de cette modération
 désirable, nécessaire, sur ce domaine si dé-
 licat de la conscience et de la foi ? Ont-ils
 trahi, au contraire, ce caractère d'emporte-
 ment maladif, d'intolérance folle qui, au
 XIX^e siècle où nous sommes, devrait être
 — par le seul fait du progrès des idées —
 une cause irrémédiable de déchéance ou
 d'exclusion ? Quels sont les principes aux-
 quels ils ont obéi, et qui ont déterminé leurs
 votes ?

» Examinons :

» Car c'est le droit de l'électeur de sur-
 veiller étroitement l'élus dans l'exécution
 journalière de son mandat, afin, s'il est né-
 cessaire, de le remettre en des mains plus
 dignes.

» Il y a eu, heureusement ! des deman-
 des assez fréquentes de scrutins publics, et
 nous félicitons les députés de la droite d'a-
 voir, grâce à cette intelligente précaution,
 mis un terme aux lâchetés du scrutin secret, et
 arraché les masques des hypocrites.

» Sur le chapitre V du budget des cultes,
 traitement des archevêques et évêques, la
 commission du budget, sans se soucier de la
 lettre ni de l'esprit du Concordat qui exige
 des traitements « convenables », sans se
 soucier davantage de la pratique contempo-
 raine du Concordat, avait donné libre cours
 à ses instincts et s'était permis des rédu-
 ctions invraisemblables. Le ministre des cul-
 tes, — que personne n'accusera, pourtant,
 de cléricisme — s'opposait à ces rédu-
 ctions insensées. Qu'ont fait nos trois hono-
 rables ? Ils ont pris parti pour la commis-
 sion, et donné tort au ministre. Sans hési-
 ter, Bury, Benoist et Maillé ont voté avec les
 pires ennemis du catholicisme, avec les Dou-
 ville-Maillefeu, les Madier-Montjau et con-
 sorts.

» Chapitre VI. Traitement des curés. Ici,
 encore, il y avait dissentiment entre le mi-
 nistre et la commission ! Entre le ministre
 qui, quoique républicain avancé, ne se re-
 fusait pas à allouer des crédits raisonnables,
 et la commission qui pousse l'économie jus-
 qu'à l'avarice, quand il s'agit de léser les
 droits de l'Eglise ! Qu'ont fait Bury, Benoist,
 Maillé ? Ils ont voté, quand même, le chiffre
 de la commission, c'est-à-dire qu'ils ont mis
 le ministre dans l'impossibilité éventuelle
 de servir un traitement à tous les prêtres !
 Ici, encore, notre trio a fait assaut de fureur
 irréligieuse, avec la partie la plus mauvaise
 de l'Assemblée.

» Il en a été de même, à propos d'un
 amendement de M. d'Aillères, député de la
 droite. M. d'Aillères proposait de rétablir un
 crédit — supprimé par la commission — de

3,900 fr., il faut noter le chiffre, et dont
 l'affectation était ainsi formulée : « secours
 annuels à divers établissements religieux. »
 A coup sûr, Benoist, Bury et ce faux bon-
 homme de Maillé pouvaient, en l'espèce, se
 donner à bon compte un grand air de libéra-
 lisme, en votant ce crédit — minuscule —
 de 3,900 fr. L'ont-ils fait ? Point du tout !
 nous voyons, ici encore, leurs noms à côté
 de ceux des sectaires les plus violents !

» Il ne nous déplaît pas non plus de les
 voir à côté de ceux qui se sont opposés au
 rétablissement d'un crédit destiné aux
 « bourses des séminaires ». Ils eussent pu,
 là encore, se montrer tolérants, libéraux...
 Ils ne l'ont point fait. Nous nous en félici-
 tons. Cette guerre ouverte contre le Concor-
 dat leur nuira, nous l'espérons bien, car
 c'est la guerre ouverte contre le Concordat !
 Qu'on en juge ! la concession de ces bour-
 ses était concordataire, rien de plus, témoin ce
 décret-loi du premier Empereur que nous
 rapportons entre bien d'autres, à titre
 d'exemple, et pour faire ressortir à côté de
 l'intolérance opportuniste la politique toujours
 libérale des Napoléons :

« Napoléon, etc..., voulant faire prospé-
 rer l'établissement des séminaires diocé-
 sains, favoriser l'éducation de nos sujets
 qui se destinent à l'état ecclésiastique et
 assurer aux pasteurs des églises de notre
 empire, des successeurs qui imitent leur
 zèle, et qui, par leurs mœurs et l'instruc-
 tion qu'ils auront reçue, méritent égale-
 ment la confiance de nos peuples,
 » Nous avons décrété et décrétons ce qui
 » suit :

» Art. 1^{er}. A dater du 1^{er} janvier pro-
 chain, il sera entretenu, à nos frais, dans
 » chaque séminaire diocésain, un nombre de
 » bourses et demi-bourses, conformément au
 » tableau ci-joint.

» Art. 2. Etc... »
 » Voilà de quelle façon Napoléon I^{er} en-
 tendait l'application du Concordat, son œuvre !
 » Citons, enfin, un dernier trait qui classe
 définitivement nos trois opportunistes au
 rang des adversaires les plus acharnés du

38 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE II

LE CARREFOUR DE LA MORT-AU-BRAC (suite).

Au même moment, nous entendimes du bruit
 au-dessus de nos têtes. Les soldats, conduits par
 Michel et un autre personnage qui pourrait bien
 être M. le commissaire de police ou M. le juge de
 paix, entraient dans le fourré et coupaient les
 épines avec leurs baïonnettes.

— Il me semble, dis-je à Louis, que cela se gâte.
 — Prenons quelques précautions, me répondit
 Rouget.

Et, en même temps, il arma les canons de son
 fusil, un beau fusil à deux coups qu'on lui avait
 donné dernièrement.

— Je sais bien qui, dit le père Pouplard.
 — C'est peut-être vous, Pouplard ? demanda
 Besson.

— Cela ne regarde personne, répondit le vieux
 braconnier. Continue, Eugène.

— J'imitai Rouget, reprit le Polard, et je me

préparai à tirer sur la première tête qui apparat-
 trait entre les branches, avec l'espoir que cette tête
 appartiendrait à M. le commissaire de police.

— Tu lui en veux donc ? demanda Huau.
 — Oui, j'ai eu avec lui certaine rencontre....
 mais je vous raconterai cela une autre fois.

Après un certain temps, nous entendimes le
 vieux Michel qui jurait, et l'autre personnage qui
 soutenait que Rouget se cachait souvent au fond
 des halliers.

— Comment voulez-vous que nous prenions
 Rouget dans ces épines ? demandait le brigadier.
 Les hommes ont leurs habits déchirés ; leurs
 mains ensanglantées, il n'est pas possible de conti-
 nuer une pareille besogne.

— Mais puisque vous dites que les deux hommes
 se sont enfuis de ce côté, et que vous ne les avez
 plus revus...
 — Ce n'est pas une raison, répondait justement
 le vieux Michel, pour qu'ils soient dans ce buisson.

— Enfin, disait l'autre, allons jusqu'au bout, et
 après, nous reprendrons notre chemin.
 — Avec une heure de retard..., et des uniformes
 perdus..., et des mains déchirées... joli métier !

Tout en grognant de la sorte, le vieux Michel et
 ses soldats déblayèrent tout le buisson, et arrivè-
 rent juste au-dessus de nos têtes. Nous croyions
 être pris et nous serions déjà nos armes entre
 nos mains.

Mais à ce moment, le brigadier, qui décidément
 n'était pas de bonne humeur, donna un fort coup
 de pied dans l'épais lit de feuilles qui recouvrait
 notre cachette.

— Ventrebleu ! s'écria-t-il, vous voyez bien qu'il
 n'y a pas plus de Rouget ici que dans le creux de
 votre main.

— C'est vrai, dit l'homme. Mais je suis content
 d'en avoir le cœur net. J'aurais parié cent francs
 que les criminels étaient cachés là.

— Je tiens le pari ! me dit Rouget à voix basse.
 Alors le brigadier sortit du creux du fossé, se
 dégagea des épines, donna cinq minutes aux
 hommes pour se nettoyer, et disparut ensuite avec
 eux.

— Prenons garde maintenant, me dit Louis.
 C'est quand ces gaillards-là font semblant de
 s'éloigner, qu'il faut ouvrir l'œil.

— Ah ! lui dis-je, on aurait beau ouvrir l'œil
 dans ton trou, et même les deux yeux, on n'y
 verrait pas plus clair. C'est le royaume des taupes
 ici ! On se croirait déjà en enfer.

— C'est plutôt le paradis terrestre, me dit
 Rouget, en allumant une chandelle de résine piquée
 dans un coin, regarde : voici mon placard au vin.

Et, en effet, le long d'une des parois de la
 cachette, était creusée une petite cavité dans
 laquelle se trouvaient trois bouteilles de vin.

— C'est encore un ami qui m'a donné cela, dit

Rouget.

— Je crois, lui dis-je, que ce serait le remerci-
 dignement que d'en déboucher une et d'en boire
 un coup.

— Volontiers, répondit Rouget ; les gendarmes
 m'ont desséché la gorge.

Pendant que Rouget débouchait une des bou-
 teilles, je regardai sa cachette. Figurez-vous, mes
 amis, un trou d'un peu plus d'un mètre carré, dans
 lequel nous nous tenions accroupis ou assis, avec
 nos fusils en travers. Dans un coin, la chandelle ;
 dans un autre, une petite provision de noix et de
 pommes, et enfin, dans un autre, cette cave au vin
 dont je vous ai parlé.

— C'est admirable ! s'écria Fauchoux enthousi-
 asté.

— Comment voulez-vous qu'un tel homme soit
 arrêté ? reprit Besson.

— Mais la terre, demanda Huau, où donc
 Rouget la transporte-t-il ?

— Dans une souche creuse, à vingt pas de là,
 répondit le Polard. C'est, paraît-il, l'opération la
 plus difficile. Rouget fait cela la nuit.

— Achève donc ton histoire, demanda le père
 Pouplard, et dis-nous où est Rouget.

— Vingt minutes après, reprit Eugène, nous
 déplaçâmes prudemment la planche et nous ser-
 tions, l'un après l'autre, de la cachette. C'est alors
 que Louis fut pris d'un singulier accès de colère en

budget des cultes ! Il s'agissait de rétablir un crédit de 2 millions « pour secours aux églises et presbytères ». Cet amendement a été adopté par 260 voix contre 225. Où trouvons-nous les voix de Maillé et de ses deux écolytes ? Dans le chiffre de 260 ou dans celui de 225 ? Du côté des 225, c'est-à-dire du côté de cette minorité intolérante qui a refusé de suivre la grande masse de la Chambre !!!

» — Faut-il poursuivre la série ? Certes, nous le pourrions. Mais la démonstration n'est-elle pas suffisante ? N'est-il pas acquis que les trois députés opportunistes de Maine-et-Loire participent activement à la lutte opiniâtre dirigée contre le budget des cultes ; qu'au premier rang parmi les sectaires, ils s'associent à toutes les propositions de réductions ou de suppressions de crédits ; « et qu'ils font ainsi du « Concordat instrument de paix et de concorde, une arme de haine et de combat ? »

» Est-ce là ce que les électeurs en attendaient en les envoyant à la Chambre ? Nous avons, pour le croire, une trop haute idée du calme, de la modération, du libéralisme des populations de notre département. Nous savons que si, au milieu d'elles, il se trouve des misérables capables d'approuver cette politique de persécution, il s'en trouve infiniment plus qui veulent sincèrement la liberté pour tous ! Ceux-ci jugeront sévèrement de pareils votes ! En Anjou, Dieu merci ! on veut pour chacun la liberté d'agir à sa guise, et l'intolérance est toujours mal venue près de l'opinion qu'elle irrite.

» MM. Maillé, Bury et Benoist auront sans doute l'occasion de s'en apercevoir aux élections prochaines. »

Chronique générale.

« A une situation nouvelle il faut des hommes nouveaux », disait feu Gambetta. M. Jules Ferry, ex-premier lieutenant du chef de l'opportunisme aujourd'hui trépassé, a revêtu l'uniforme brodé du défunt, détroque un peu large pour son maigre personnage.

Il s'est approprié également ses formules et ses procédés de gouvernement.

L'autre jour il s'est débarrassé de M. Campenon ; le surlendemain, il a fait à M. l'amiral Peyron une situation telle que celui-ci est obligé de rendre son portefeuille.

M. l'amiral Peyron ne peut voir qu'un blâme à peine déguisé dans le projet de soustraire au ministère de la marine la direction de l'expédition du Tonkin, et l'on sait que M. Jules Ferry a en outre décidé le rattachement des colonies au ministère du commerce. M. Peyron ne peut décemment accepter l'amoinissement de son département ministériel. Il ne peut admettre l'injurieuse déchéance dont il est menacé au bénéfice de M. le général Lewal. La retraite paraît donc imminente.

D'après la formule indiquée ci-dessus, il est évident que les graves modifications introduites dans le personnel du cabinet ré-

pondent à un changement de politique vis-à-vis de la Chine. Nul doute que M. J. Ferry soit décidé à pousser vivement la question de manière à frapper un grand coup, soit avant l'ouverture des scrutins sénatoriaux s'il est possible, soit avant l'échéance des prochaines élections législatives.

Qu'on ne s'y trompe pas, toute la politique intérieure ou extérieure du gouvernement n'est en somme qu'une politique d'intérêt électoral. Reste à savoir si M. Jules Ferry obtiendra en temps utile les succès décisifs qu'il ambitionne et si le pays lui saura gré d'avoir prodigué l'or et le sang de la France pour favoriser les spéculations louches de la maison Baviès, Chauffour et compagnie.

Dans un discours d'adieu au personnel de son ministère, M. Campenon a cru devoir critiquer la politique extérieure du cabinet. Nous n'insisterons pas sur l'incorrection d'un procédé qui consiste à faire les employés d'un ministère juges entre le ministre qui s'en va et celui qui lui succède. En République, il ne faut pas se montrer trop sévère sur des questions de convenances et de hiérarchie administrative.

Quant aux critiques formulées par M. Campenon, elles sont assurément fort justes, nous les soupçonnons même d'avoir été quelque peu empruntées à certains discours prononcés, soit au Sénat, soit à la Chambre, par des orateurs de la droite. Cependant elles nous paraissent légèrement déplacées dans la bouche du ministre qui pendant un an s'est associé, non-seulement en vertu de la solidarité ministérielle, mais encore par ses actes et ses votes, à cette politique qu'il condamne si énergiquement aujourd'hui. Il a fallu à M. Campenon bien du temps, bien des réflexions pour se convaincre que l'expédition du Tonkin est une faute énorme, pour comprendre que la diplomatie de M. Jules Ferry est la dupe de M. de Bismarck, pour estimer enfin que, la faute commise, il convenait du moins d'en diminuer le plus possible les désastreuses conséquences en s'en tenant à la seule conquête du Delta. Est-ce qu'il n'a pas voté tous les crédits, tous les témoignages de confiance demandés par M. Jules Ferry en faveur de la politique coloniale dont lui, Campenon, fait aujourd'hui si bon marché ? Est-ce qu'il n'a pas livré à cette politique les troupes qu'elle réclamait ?

Il sied bien vraiment à ce complice de se poser aujourd'hui en justicier !

La démission de M. Camescasse, préfet de police, semble se confirmer.

M. Camescasse, qui est parti avant-hier pour Landerneau, ne rentrera à Paris que pour mettre son successeur au courant des services de la préfecture de police.

On parle pour ces fonctions de M. Cazelles, préfet des Bouches-du-Rhône.

M. Jules Ferry a besoin de détourner l'attention publique, durant la période électo-

rale, des récriminations et des plaintes qui s'élèvent de toutes parts contre la gestion financière du gouvernement, les dissentiments du cabinet et les divisions des groupes de la gauche. Les rapports des préfets signalent chaque jour les impressions fâcheuses pour la politique ministérielle qui se manifestent dans leur département. Aussi l'ordre est-il donné d'agir activement à Formose et au Tonkin.

Le *Gaulois* publie l'information suivante :

« MM. les officiers de réserve du 12^e corps d'armée, dont fait partie la garnison de Périgueux, viennent de recevoir des lettres confidentielles émanant des chefs de corps, dans lesquelles on leur prescrit de ne pas s'absenter jusqu'à nouvel ordre, sans autorisation, de leur résidence. Serait-il donc question de mobiliser le 12^e corps d'armée ? »

» D'après les renseignements qui nous sont transmis, cette nouvelle ne paraît pas avoir de fondement. »

Le ministre de la marine vient d'adresser une dépêche de félicitations au général de Négrier et aux troupes françaises, à l'occasion de la victoire qu'ils viennent de remporter à l'est de Chu sur les Chinois.

On mande de Hong-Kong au *Standard* :

« On a reçu ici la nouvelle que les troupes françaises ont commencé à marcher sur Lang-Son. »

UNE APOLOGIE DES CONGRÉGANISTES.

On ne s'attendrait pas sans doute à trouver une apologie des congréganistes... dans le *Voltaire*.

Il en est ainsi cependant.

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Le *Voltaire* publie un éloge de certaines religieuses, non pas *quoique*, mais *parce que* congréganistes. Il s'agit des religieuses qui font le service dans les prisons de femmes.

La feuille républicaine ne se borne pas à les accepter à défaut de laïques, mais elle les préfère hautement aux laïques et déclare que celles-ci ne pourraient rendre les mêmes services que les religieuses.

Nous n'exagerons rien.

On lit dans le *Voltaire* :

« La maison centrale de Clermont, dirigée, administrée par des laïques, renferme vingt-six religieuses de la Sagesse, commises à la surveillance des détenues. C'est un procédé mixte et pour ainsi dire concordataire. On pourrait préférer un système entièrement laïque. Mais c'est là un idéal.

» Avant de les convertir en réalité, il faudrait fonder une sorte d'École normale de surveillantes non congréganistes, et je

me permets de penser que l'épreuve serait douteuse. Pour connaître les habitudes, les caractères, les mœurs des diverses catégories de détenues, il faut des femmes d'un tempérament spécial, soumises de bonne heure et volontairement à une discipline presque aussi rude que celle des réclusionnaires, renonçant à toutes les joies de la famille, à toutes les espérances mondaines, se condamnant à la prison perpétuelle parce qu'elles croient au bonheur éternel.

» La surveillante laïque acceptera-t-elle le célibat indéfiniment ? Non. Mariée, elle pourra difficilement partager son temps entre le ménage et la prison. Supportera-t-elle longtemps cette vie terrible, ce contact perpétuel avec le vice ? Aura-t-elle la patience à toute épreuve ? Enfin, obéira-t-elle facilement aux ordres supérieurs ? La religieuse et le gardien ont fait une école de discipline avant d'entrer dans les prisons. L'une a passé par le cloître, l'autre par la caserne. C'est ce qu'il ne faut jamais oublier. Je ne me juge pas assez grand clerc en laïcisation pour discuter davantage le problème. Mieux vaut, selon moi, constater les faits et laisser au public le soin d'en tirer des théories. Mais je suis d'autant plus à mon aise pour dire sur les sœurs des prisons ce qui est, selon moi, la vérité, que je ne crains point d'être accusé d'ultramontanisme, et que le *Voltaire* n'est pas précisément à la solde des évêchés.

» Il y a, on le sait, deux congrégations de femmes vouées au service des prisons, les sœurs de Marie-Joseph et les sœurs de la Sagesse. Ces dernières exercent leur ministère dans les maisons centrales de Clermont et de Cadillac. Il en est parmi elles qui ont fait preuve d'un dévouement sans trêve. Telle, par exemple, cette humble converse que j'ai entrevue l'autre jour au réfectoire de Clermont et qui, depuis quarante-cinq ans, est là veillant sur les détenues. J'ai salué sœur Marie, et je devais cet acte de déférence à cette condamnée volontaire à perpétuité. Une rude femme et surtout une brave femme, très-simple, au cœur ouvert, au visage ridé, parcheminé, mais souriant, indulgente aux petites fautes des prisonnières, voulant ignorer leurs crimes. »

Ce que le *Voltaire* dit, très-justement d'ailleurs, de la supériorité des religieuses sur les laïques pour la surveillance des prisons, n'est pas moins vrai en ce qui regarde les écoles, les hôpitaux, les asiles de la vieillesse, etc.

Mais comme on trouve des laïques pour remplacer les religieuses, tant bien que mal, et toujours plus mal que bien, moyennant un bon salaire, dans ces divers services, les républicains n'hésitent pas à chasser les congréganistes.

Il faut bien fournir des places et procurer des appointements aux républicains et aux membres de leurs familles.

Aucune femme laïque ne se soucie de se condamner à la réclusion pour surveiller les prisonnières, ont est obligé de conserver les religieuses.

Ce n'est pas par esprit de justice que les républicains se montrent équitables en cette

voyant toutes les épines coupées autour de nous.

— Les coquins ! disait-il, ils m'ont volé mes épines, mes rences, mes acacias..., impossible maintenant de rester là ! tout est à refaire. Il faudra déménager le mobilier la nuit prochaine. Je demanderai des dommages et intérêts.

— Tu auras bien raison, lui répondis-je, la justice étant déjà bien disposée à ton égard, tu es sûr d'obtenir de belles indemnités. Tu n'as qu'à présenter demain ta requête à M. le procureur de La Flèche ou de Baugé !

Tout en plaisantant ainsi, Rouget prenait ses bouteilles, emplissait ses poches de noix et de pommes, et redressait les feuilles que le vieux Michel avait chassées du pied. Puis, voyant que nous étions en retard, nous prîmes notre course vers le carrefour de la Mort-au-Brac. Mais voici qu'en route nous rencontrâmes encore les soldats. Alors Rouget me dit qu'il ne croyait pas prudent pour lui de se rendre jusqu'ici et il s'en alla du côté des Gatz où demeure son père, comme vous le savez.

— Son père est malade, paraît-il, dit Pouplard.

— Oui, répondit Baptiste. Je suis allé le voir hier. J'ai même rencontré trois gendarmes qui avaient l'air de faire une reconnaissance tout autour de la maison.

— Encore quelque surprise, quelque piège, murmura Fauchoux.

— As-tu fini ton récit, Eugène ? demanda le père Pouplard.

— Oui, répondit Carrou ; quand Rouget m'eut quitté, je repris tranquillement le chemin du carrefour, mais, à cinquante mètres d'ici, j'ai cru entendre des voix d'hommes, et pour être plus sûr d'arriver, j'ai pris le chemin des meigneux.

— Tu as donc des ailes ? demanda Huau, en riant.

— Oui, répondit Eugène, et aussi la manière de m'en servir. Je l'apprendrai, quand tu voudras.

— Je propose une chose, dit solennellement le père Pouplard.

— Parlez, vétérans ! répondit Fauchoux, au nom de tous les braconniers.

— Eh bien, je propose, puisque la nuit est avancée, de nous en aller tous ensemble du côté de la maison du père Rouget. Ce sera une promenade comme une autre, et nous aurons peut-être la chance de rencontrer ce brave Louis.

— Ou les gendarmes, objecta Huau.

— As-tu peur ? dit Fauchoux.

— Pas plus que toi, répondit le Fléchois. Je dis seulement que nous avons plus de chance de rencontrer les gendarmes que Rouget.

— Eh bien, nous leur souhaiterons bonne nuit en forêt, reprit Anatole en riant.

— En route ! cria Pouplard ; que ceux qui n'ont que des bâtons marchent les premiers. S'ils rencontrent des gendarmes ils feront le cri (1), et ceux

(1) Faire le cri, c'est-à-dire faire entendre le signal convenu entre les braconniers.

qui ont des fusils attendront. Est-ce convenu ?

— Parfaitement, dit Anatole. Je pars devant, avec Baptiste et Pierre Fauchoux.

La troupe s'ébranla dans l'ordre de bataille indiqué par le vieux braconnier. Les trois hommes armés de bâtons marchèrent à soixante mètres devant les cinq autres. Le vent s'était calmé, et quelques étoiles brillaient au ciel d'un vif éclat.

Après une demi-heure de marche environ, Anatole, Baptiste et Fauchoux s'arrêtèrent brusquement.

Un coup de feu venait d'être tiré.

De grands cris s'élevaient dans la direction précise de la maison de Jean Rouget qu'ils étaient sur le point d'atteindre.

On entendait distinctement, dans le silence de la nuit, une voix qui demandait du secours, et plusieurs autres qui répondaient confusément.

En quelques minutes, les huit braconniers furent rassemblés à la lisière des bois. La terreur était peinte sur leurs visages.

— Que se passe-t-il ? dit enfin le père Pouplard.

— Rouget est pris ! Rouget est peut-être mort, s'écria le brave Eugène Carrou. Courons à son secours.

— Attendez ! attendez ! reprit Pouplard. Soyons prudents dans l'intérêt même de notre ami. Il vaut mieux que les trois hommes non armés courent voir ce qui se passe. Nous les attendrons ici, avec nos fusils chargés, et tout prêts à partir, s'il en est besoin.

Aussitôt Anatole, Baptiste et Fauchoux s'élançè-

rent en courant dans la direction du coup de feu qu'ils avaient entendu.

Leur absence dura dix minutes, qui parurent bien longues au pauvre Potard et aux autres braconniers. Les cris du blessé se faisaient toujours entendre.

— Je ne sais pas si je me trompe, disait Jacques Fauchoux ; mais il me semble que ce n'est pas la voix de Rouget.

— Je donnerais bien cent francs pour en être sûr, reprenait Carrou.

Tout à coup, les trois braconniers envoyés en reconnaissance revinrent à la fois.

— Il est trop tard ! s'écrièrent-ils. Hâtons-nous de rentrer en forêt. Voici la troupe !

— Mais qui est blessé ? demanda le Potard avec énergie.

— Nous n'en savons rien. Nous avons vu un homme qu'on transportait sur une civière. Il est gravement blessé, il y a du sang partout. Mais les soldats et les gendarmes nous ont empêché de nous approcher.

Avant de rentrer en forêt, le Potard leva le poing vers la demeure où venait de se passer ce drame mystérieux :

— Si c'est Rouget qu'on a tué, s'écria-t-il, je jure de le venger !

— Nous le jurons avec toi, reprit tous les braconniers.

Quelques minutes après, la forêt était redevenue silencieuse, et l'on n'entendait que les lourds cahots d'une charrette qui transportait la victime, et les pas des soldats qui l'accompagnaient.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

occasion, mais uniquement par impuissance de faire tout le mal qu'ils voudraient.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 7 janvier.

Dans son ensemble, la physionomie du marché est réellement excellente. Les rentes montent et les valeurs sur lesquelles on détache les coupons en regagnent une partie.

Nous laissons : le 3 0/0 à 79.72 1/2, l'amortissable à 82 fr., le 4 1/2 à 109.05.

Nos prévisions sur la marche du 5 0/0 italien sont bonnes. Il se traite à 99.77 1/2 avec les 2 fr. 17 de coupon détaché, il est facile de voir que le cours de 100 fr. est atteint.

La Banque de France est à 5,100 fr.

Le Crédit Foncier cote 1,318 et 1,320 fr., ce qui avec son coupon équivaut au cours de 1,350 fr.; c'est encore une nouvelle avance sur la clôture d'hier. Les obligations profitent tout particulièrement des bonnes dispositions de l'épargne, elles sont l'objet de demandes très-sévères.

Même remarque à faire sur l'action de la Banque d'Escompte de Paris qui se négocie à 558.75 et 560, coupon détaché.

La Société Générale est à 475 fr.; à bientôt le cours de 500 fr.

La Banque de Paris fait 726.25 ex coupon.

Le Crédit Lyonnais se défend péniblement à 525 francs, c'est à peu près le seul titre qui ne profite pas de l'excellente tenue du marché.

Le Suez est plus ferme à 1,817.50 ex coupon, la recette du transit pour le 6 janvier a été de 70,000 francs.

Peu d'affaires sur l'action Panama à 476.25, coupon détaché.

Bonne tenue des valeurs internationales : les Consolidés gagnent 1/8 à 97 11/16; la Banque Ottomane s'échange entre 601.25 et 602.50; le Turc

4 0/0 nouveau s'avance à 15.87 1/2; l'Égypte clôture à 324 fr.

Nouvelle progression sur les actions de nos grandes Compagnies de chemins de fer : Nord, 1,645, ex-coupon; Lyon, 1,242.50; Orléans, 1,340; Midi, 1,157.50, ex-coupon; Est, 775; Ouest, 855.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

À la suite de la baisse qui continue à se produire sur le *Sucre*, nous apprenons que l'ÉPICERIE CENTRALE, qui est toujours la première à faire profiter du bon marché ses acheteurs, l'a mis à 50 centimes le 1/2 kilogramme.

VILLE DE SAUMUR.

La quête qui se fait à chaque mariage a produit, au cours de l'année 1884, une somme de 579 francs, exclusivement destinée à soulager les familles inscrites au Bureau de bienfaisance.

Avant l'ouverture de la période électorale, le Comité conservateur de Maine-et-Loire, dans une note publiée par les journaux, avait déclaré qu'il convoquerait en assemblée générale les électeurs conservateurs et les inviterait à désigner leur candidat.

Cette assemblée a eu lieu le samedi 3 janvier et la candidature de M. Blavier a été proclamée à la presque unanimité.

Le Comité, dont la mission est de soutenir les candidats désignés par l'opinion conservatrice, s'adresse avec confiance à tous ses amis politiques et leur demande d'affirmer leur union en votant pour l'honorable M. Blavier.

Cette union assurera le succès du candidat sénatorial; elle sera en même temps le gage d'une victoire nouvelle aux élections législatives.

LE COMITÉ CONSERVATEUR DE MAINE-ET-LOIRE.

M. Tresca, ingénieur des ponts et chaussées, chargé des travaux de l'Etat comprenant les lignes de raccordement des gares de Saumur à Château-du-Loir, est désigné comme faisant fonctions d'ingénieur en chef dans le service ordinaire, à Bourg (Ain).

M. Weil, ingénieur des ponts et chaussées, est désigné pour lui succéder à Saumur.

UNE VICTIME.

Nous lisons dans le *Petit Courrier*, à propos de la candidature sénatoriale de M. Maillé :

« A défaut d'homme sérieux, les opportunistes de Maine-et-Loire ont désigné comme candidat sénatorial le Révérend Père Cumulard.

« Ce n'est pas sans peine que ce vieillard, aussi respectable que fatigué, s'est décidé à accepter le rôle de victime.

« Il rechignait, objectant, non sans raison, que sa vraie place était à la Chambre où sa parole et son éloquence jouissent d'une incontestable autorité.

« Alors on lui a fait croire qu'aucun texte de loi ne s'opposait à ce qu'il cumulât les fonctions de sénateur avec celles de député.

« Nous lui devons cette justice, qu'il a compris de suite la force de ce raisonnement, et cette perspective séduisante — bien qu'éloignée — l'a déterminé à tenter les chances d'un nouveau cumul.

« Mais on conviendra que ceux qui, dans un intérêt de parti, ont induit de cette façon ce vieux homme en erreur, sont bien coupables. »

LOUDUN.

On vient d'arrêter, sous l'inculpation de « grivellerie », le nommé Martial Malassagne, qui venait de purger, à la maison centrale de Fontevault, une condamnation à treize mois de prison.

PARTHENAY.

Un pari stupide. — Le jour de Noël, dans un café de Parthenay, un sieur Auguste Bonnin, âgé de 48 ans, cordonnier, a parié avec d'autres jeunes gens qu'il avalerait d'un trait une chopine d'eau-de-vie.

Le pari fut tenu, et Bonnin expira la nuit suivante dans d'horribles souffrances.

UN ASSASSINAT.

L'arrondissement de Châtelleraut vient d'être encore le théâtre d'un crime.

Dimanche dernier, vers huit heures du soir, M^{me} veuve Babin, née Marie Desplebein, habitant à Trinebault, commune de Colombiers, venait de soigner ses bestiaux.

Elle se disposait à ouvrir la porte de sa maison, lorsqu'une détonation se fit entendre et elle reçut un coup de fusil tiré, d'après l'enquête, à 4 ou 5 mètres de distance.

M^{me} Babin a été atteinte à l'omoplate gauche, le plomb a traversé un poumon et est sorti au-dessous du sein gauche, après avoir produit des blessures horribles. M^{me} Babin est encore vivante aujourd'hui, mais son état ne laisse aucun espoir au docteur Raguit, qui a été appelé à lui donner les premiers soins.

Le parquet de Châtelleraut, immédiatement prévenu, s'est transporté à Colombiers.

L'auteur de ce crime n'a pu encore être arrêté, mais cependant tout fait prévoir que les recherches ne tarderont pas à aboutir.

Théâtre de Saumur

JEUDI 8 janvier 1885,

UNE GRANDE ET UNIQUE SÉANCE

Donnée par M. le comte

A. DE CASTON

Pour les détails, voir l'affiche.

Bureaux, 8 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/2.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

En vente chez tous les libraires et dans les kiosques

LA MUSIQUE DES FAMILLES

JOURNAL ILLUSTRÉ PARAISSANT LE JEUDI
Le numéro : 25 centimes.

Tous les jeudis paraît le numéro, donnant huit pages de musique, et huit pages de texte illustré, total seize pages.

Le numéro à 25 centimes renferme pour deux francs de musique, soit plus de cent francs de musique par an. — Abonnements d'un an : Paris, 12 fr. — Départements, 14 fr.

Très-belle prime aux abonnés.

Un numéro est envoyé gratis et franco sur demande au directeur du journal, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôtel d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR.

Bilan général de la Caisse d'Épargne de Saumur, au 31 décembre 1884.

Au 1^{er} janvier 1884, il était dû, à 11,234 déposants, un capital de..... 4.573.301 fr. 08

Dans le courant de ladite année, la Caisse a reçu :

1^o En 4,974 versements-espèces, la somme de..... 1.197.361 fr. 15

2^o En 51 transferts-recettes de diverses Caisses, celle de..... 20.791 07

3^o En 18 arrrages de rentes pour le compte des déposants, celle de..... 57 50

5,040 Total des versements..... 1.218.209 72

Elle a capitalisé, au compte des déposants, une somme d'intérêts s'élevant à..... 174.148 34

Ensemble..... 1.392.358 06 1.392.358 06

Total du crédit..... 5.965.659 14

Elle a remboursé :

1^o En 2,455 retraits-espèces, la somme de..... 965.933 72

2^o En 51 transferts-paiements sur diverses Caisses, celle de..... 22.552 24

3^o En achats de rentes sur la demande des déposants, celle de..... » »

4^o En 2 achats de rentes d'office, celle de..... 638 75

5^o En 3 reliquats de livrets frappés de prescription..... 72 46

2,511 Total des remboursements..... 989.197 17 989.197 17

En conséquence, au 31 décembre 1884, la Caisse redoit, à 11,745 déposants, tant en capital qu'en intérêts, un solde de..... 4.976.461 97

Accroissement du solde, cette année : Quatre cent trois mille 160 fr. 89 c.

SITUATION DES LIVRETS.

Livrets ouverts en 1884..... 801

Livrets soldés en 1884..... 290

Accroissement..... 511

Livrets existant au 1^{er} janvier 1884..... 11.234

Nombre de livrets en circulation au 31 décembre 1884..... 11.745

Certifié conforme aux écritures. Le Caissier, H. CHOYRE.

65 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MARIELLE

« La calèche stationna sur cette place, en face du casino, rendez-vous des équipages qui s'y arrêtaient et font cercle. Les cavaliers galopent de portière en portière pour saluer leurs connaissances. Des bouquetières vendent des fleurs; les piétons se coudoient. On cause, on rit, comme si l'on était chez soi, les nouvelles de salon circulent, on se cite les noms des notabilités présentes. Les étrangers, nombreux à Florence, s'entretiennent chacun dans sa langue; l'anglais, le français, le russe, l'allemand frappent l'oreille.

« Le Piazzone ainsi animé est d'un coup d'œil charmant. Ce soir-là, le soleil ayant lui le jour, l'air était doux. Il n'y a pas d'hiver à Florence, il ne consiste qu'en quelques pluies torrentielles et un refroidissement de l'atmosphère, qui se radoucit dès que le soleil se remonte. Florence, digne de ses titres et des vers qui la chantent, est véritablement le prodige de l'homme et la préférée de la nature; un lys dans une corbeille de roses. Aucune ville ne lui est comparable, car aucune ville n'en-

chasse sa parure dans l'écrin enchanteur de ses campagnes : ceci dit pour Rome, dont les plaines sont si arides; pour Naples, dont le centre populaire est d'un aspect si misérable.

« Notre équipage fut promptement entouré de tous les hommes habitués des salons Ferruchi. La comtesse reçut leurs hommages en femme à la mode, qui récompense d'un regard ses courtisans.

« Une marchande de fleurs tendit au prince Pasciani deux magnifiques bouquets. Le prince nous les offrit. Une autre marchande s'approcha immédiatement nous en présenter deux semblables, que lord Faggar et l'ambassadeur d'Espagne nous priaient d'accepter. Nous ne les avions pas en mains, que d'autres bouquetières nous en remirent de la part du colonel Sanjay, du duc de Mondolfo, marquis de Salus, Moranello, les comtes de Mé-rante, d'Harcourt, Gillan, Soisson du Rueil. Leurs éventaires dégarnis, quatre ou cinq jeunes filles leur succédèrent. La calèche regorgeait de bouquets. Le prince et le marquis nous en délivraient. Mais aussitôt délivrées, aussitôt rechargées; l'averse continuait. Voyant que l'équipage ne pouvait plus en contenir, la comtesse remercia les donateurs et refusa les derniers que nous ne savions où déposer.

« Les bouquetières, payées pour nous les donner, ne se retirèrent pas; sur leur hésitation, d'un

groupe de cavaliers un geste leur fut fait et elles lancèrent les fleurs sous les pieds de nos chevaux, aux applaudissements des promeneurs.

« Moitié fâchée, moitié souriante, la comtesse dit aux seigneurs :

« — Messieurs, Messieurs, que signifie cette prodigalité ruineuse ?

« — Une ovation à la beauté, à la grâce, à l'esprit, Madame, s'inclina l'ambassadeur d'Espagne.

« — Votre ovation, Monsieur Moranez del Rocca, ressemble fort à une innovation homicide. Vous avez conjuré notre perte, que vous nous étouffez sous les fleurs : elles ont failli occasionner ma mort...

« — Oh ! Madame ! vous calomniez vos sœurs : elles ne touchent vos lèvres que pour les baiser.

« — Il y a des baisers mortels, lord Faggar.

« — Et des baisers immortels, comtesse : l'Italie est leur patrie.

« — Cela s'édit-il à Londres ?

« — Londres, en fait de fleurs, ne cultive que les bees de gaz, les tuyaux de cheminées et les dahlias en papier..., s'écria un beau jeune homme brun, aux yeux spirituels, à la bouche fine, d'une distinction de grand seigneur et d'un air séduisant : on le cite à Florence comme le cavalier le plus accompli.

« Son cheval, qu'il maîtrisait avec adresse, ploya les jarrets à l'enlèvement de son maître et atteignit d'un

bond la portière de la calèche où, après une courbette gracieuse et une évolution hardie, obéissant à l'imperceptible impulsion qu'on lui imprimait, il s'immobilisa.

« Le jeune homme, partageant ses regards entre sa belle-mère et moi, nous salua aussi profondément que respectueusement.

« — Vous ici, chevalier Natali, dit la comtesse étonnée ou feignant la surprise.

« — Est-ce un reproche, belle comtesse ? Je ne le mérite point, quoique absent. En considération de la distance à franchir de Paris à Florence, un retard de dix minutes est excusable. J'arrive de France, il y a une demi-heure seulement. Au débarqué, j'apprends qu'un phénomène météorologique intéressait l'observatoire d'Italie aux Cachi-nes, je me fais seller un cheval, j'accours au Piazzone, un peuple le contemple, l'admire, l'acclame, j'unis mes acclamations aux siennes, une fleur à ses fleurs.

« — Ce phénomène météorologique me semble bien allégorique, chevalier ; que peut-il être ?

« — L'apparition de deux adorables étoiles gravitant dans le cercle de Vénus.

(A suivre.) AUGUSTA COUPEY.

Etude de M. LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
Une Maison
AVEC JARDIN
Située rue du Collège, n° 1,
Formant l'angle des rues du Collège
et de la Butte-des-Moulins.
Pour tous renseignements et pour
traiter, s'adresser à M. LE BARON.

Etude de M. PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE
Par adjudication amiable,
Le dimanche 11 janvier 1885,
à midi et demi,
En l'étude dudit M. PINAULT,
UNE
JOLIE MAISON
Avec Jardin et Boire,
Sise à Saumur, ancienne route de
Tours, n° 31,
Appartenant à M^{me} V. MORISSEAU,
Jouissance de suite
On pourra traiter avant l'adjudi-
cation.
S'adresser audit M. PINAULT, notaire.

Etude de M. BELDENT, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 18 janvier 1885,
En l'étude et par le ministère de
M. BELDENT, notaire,
UNE MAISON
Située au bourg de la commune de
Varennes-sous-Montsoreau,
Comprenant au rez-de-chaussée et
au premier étage nombreuses pièces.
Le tout occupé autrefois par M^{me}
veuve Rousse-Deschamps.
Vaste cour et jardin. — Entrée en
jouissance 2 février 1885. — Toutes
facilités de paiement.
S'adresser, pour tous renseigne-
ments, soit à M. Albert ROUSSE, pro-
priétaire à Joué, soit à M. BELDENT.

ON DEMANDE une bonne cuisinière.
S'adresser au Château de La Salle,
Montreuil-Bellay. (11)

Etude de M. FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

ADJUDICATION
Le 11 janvier 1885, à midi,
En l'étude de M. FLEURIAU, notaire
à Bourgueil,
DU MOULIN
DE LA PLANCHE
Situé ville de Bourgueil,
Propre au commerce — 4 paires de
meules.
Loyer annuel, 1,800 fr.
Mise à prix : 15,000 fr.

VENTE
DE
VIEUX MATÉRIAUX
Provenant de la démolition de la mai-
son, rue Beaurepaire, pour la percée
de la rue Gambetta.
Croisées, persiennes, contrevents,
portes, placards, parquet sapin du
Nord, parquet en chêne, lambris,
escalier, râtelier d'écurie, mangeoire,
baffants, cheminées en marbre, car-
reaux, briques, pierres dures, balcon,
bois, etc.
Prix très-modérés.
S'adresser chez M. MENIER-GUÉRET,
fabricant d'agraffes pour couvertures,
rue de Lorraine, 20, Saumur.

A LOUER
ANCIENNE MAISON LAVOYE
Actuellement restaurée à neuf,
Rue Dasse-Saint-Pierre.
S'adresser à M. GOULARD, rue Far-
deau, ou à M. CHICOTEAU, notaire à
Loudun, propriétaire de cette maison.

A VENDRE
Un JARDIN, situé sur la route de
Saint-Lambert, avec une MAISON,
contenant deux chambres et un
hangar.
S'adresser à M^{me} veuve NANCHEUX.

A VENDRE
UN
CHEVAL
11 ans,
Taille moyenne, sans défaut, blanc
légèrement pommelé.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un bon cocher.
S'adresser au Château de La Salle,
Montreuil-Bellay. (12)

Assurances sur la Vie

M. PERSAC, 53, Grande-Rue, à
Saumur, agent de l'Equitable des
Etats-Unis, compagnie d'assurances
sur la vie et rentes viagères, fonds de
garantie 275 millions, fonds de
réserves 60 millions, assure dans
tous les cas de mort par épidémies ou
accidents; meilleur marché que les
autres compagnies, donnant la totalité
des bénéfices aux assurés.
S'adresser à M. PERSAC, pour tarifs
et renseignements.
Demande un représentant dans chaque
commune du département.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE
M. MONTEL
43, rue du Portail-Louis, 43.
La maison se charge des
RÉPARATIONS.

ON DEMANDE un apprenti et un garçon de course.
S'adresser au bureau du journal.

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes
Sous la direction de M^{lle} Julie GOURAUD
On s'abonne, à Saumur,
au bureau de l'Echo Saumurois.
ABONNEMENTS :
Edition mensuelle, sans annexes
ni gravures..... 6 fr.
La même, avec annexes, gravures,
modes, patrons, dessins, broderies,
lapisseries..... 12 fr.
Edition bi-mensuelle, sans annexes
ni gravures..... 10 fr.
La même, avec annexes, gravures,
patrons, dessins, broderies, tapisse-
ries..... 18 fr.
Envoyer un mandat-poste au bureau
du journal.
Saumur, imprimerie P. GODET.

Crédit à tout le Monde

PAR
L'ÉPARGNE POPULAIRE
Maison de Vente à Crédit par Abonnement
ADMINISTRATION ET MAGASINS
3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,
ANGERS
SUCCESSALE, 87, rue d'ORLÉANS,
SAUMUR

JOURNAL TRÈS-RECOMMANDÉ

Entre tous les journaux qui s'adressent aux femmes, il en est un que nous nous plaisons à recommander spécialement : **La Femme et la Famille**, JOURNAL DES JEUNES PERSONNES.
Le programme comporte deux parties bien distinctes :
Éducation, Instruction, Nouvelles, Récits, Voyages, Causeries, Littérature en Liens, voilà la partie commune à tous et rédigée en vue de tous.
Revue de la Mode, Dessins de Broderie, de Crochet, de Tapisserie, Travaux de Couture, Confection de Vêtements au moyen de Patrons joints aux numéros, Hygiène, Économie domestique, Tenue de la maison, etc., voilà la partie plus particulière à la femme, c'est-à-dire à la mère de famille, à la gouvernante, à la jeune personne appelée à devenir maîtresse de maison.
ÉDITIONS DIVERSES.
Mensuelle, texte seul (grand in-8° de 32 pages à deux colonnes) : 6 fr. — Étranger : 7 fr.
LA MÊME, avec annexes et gravures, 12 fr. — Union postale : 14 fr.
Bi-mensuelle, texte seul (deux numéros par mois, chacun de 32 pages à deux colonnes) : 10 fr. — Union postale : 12 fr.
LA MÊME, avec annexes et gravures : 18 fr. — Union postale : 20 fr.
PRIMES
Les nouvelles Abonnées reçoivent, comme Prime gratuite, les numéros de Novembre et de Décembre, ce qui fait que l'abonnement ne part ainsi que du 1^{er} Janvier.
Dans l'année, toutes les Abonnées reçoivent également plusieurs gravures coloriées assorties et des travaux supplémentaires en couleur.
Ajoutons que la Femme et la Famille a pour directrice M^{lle} Julie GOURAUD, dont les nombreux ouvrages publiés dans la Bibliothèque Rose de MM. HACHETTE sont si appréciés dans les familles et les maisons d'éducation.
Pour s'abonner, envoyer un mandat-poste à l'adresse du gérant, M. A. VITON, 76, rue des Saints-Pères, Paris. — Bien spécifier l'édition qu'on demande.
On s'abonne également au bureau de l'Echo Saumurois.

ON NE TOUSSE PLUS si on suce des Bonbons Gramont au Goudron, agréables à la bouche, ils fondent de suite et l'air que l'on aspire porte aussitôt sur les poumons les vapeurs bienfaisantes du goudron qui arrêtent immédiatement la toux. Les premiers présentés sous forme de Bonbons, ils sont 20 fois plus actifs que les compositions gélatineuses et dures que l'on a fait pour les imiter, telles que : Pastilles, Capsules, Perles, Églisses, Fin et Codéine, etc. — Les Bonbons du D^r Gramont sont les seuls conseillés par les médecins. Prix : la Boîte fr. 75; 1/2 Boîte fr. 45. — SE MÉFIER des nombreuses imitations. Exiger la signature du D^r GRAMONT.
A Saumur, pharm^{ie}. GABLIN, rue d'Orléans, 27, et principales pharm^{ies}.

Chez JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, Saumur :
LA CHASSE
2^e édition ; Prix : 4 fr. 50
Par MM. GIRAudeau, LELIÈVRE et DOUVÉE,
Suivie de La LOUVETERIE, Le DROIT sur le GIBIER, La RESPONSABILITÉ des Chasseurs, des Propriétaires de Bois, Les Gardes-Particuliers, Formules et Tables.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 JANVIER 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
2 %	79 40	79 62	Est	775	775	OBLIGATIONS.			Gas parisien	519	517
2 % amortissable	81 55	81 80	Paris-Lyon-Méditerranée	1233 75	1250	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	516	518	Est	374 50	374 75
2 1/2 % (nouveau)	90 25	90 50	Midi	1175	1155	— 1865, 4 %	523	520 25	Midi	374 50	374 50
2 1/2 % (nouveau)	105 25	105 50	Nord	1612 50	1642 50	— 1869, 3 %	413 75	410	Nord	383	383
Obligations du Trésor	512	512	Orléans	1395	1345	— 1871, 3 %	401	394	Orléans	375	377 50
Banque de France	5050	5100	Ouest	847 50	857 50	— 1875, 4 %	516 50	516	Ouest	374	374 50
Société Générale	475	476 25	Compagnie parisienne du Gaz	1540	1540	— 1876, 4 %	514 50	522	Paris-Lyon-Méditerranée	375 50	377 50
Comptoir d'escompte	985	983 75	Canal de Suez	1938 75	1925	Bons de liquid. Ville de Paris	521 50	523	Paris-Bourbonnais	378	380
Crédit Lyonnais	522 50	525	C. gén. Transatlantique	505	495	Obligations communales 1879	452	452 50	Canal de Suez	566	570
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1342 50	1345				Obligat. foncières 1879 3 %	446 25	447			
Crédit mobilier	267 50	280				Obligat. foncières 1883 3 %	361 25	354			

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans							Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)														
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.							SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY							MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR							
Heures	Minutes	Type	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.			
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.					Saumur. (départ)	6 05	7 24	9 01	1 15	3 45	7 50		Montreuil-Bellay (départ)	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10
6 heures	55 minutes	matin (s'arrête à la Poissonnière)					Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 00		Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	11 10
9 heures	13 minutes	matin, omnibus-mixte.					Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 33	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08		Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	11 10
11 heures	25 minutes	soir, —					Montreuil-Bellay (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24		Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39
3 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.																			
8 heures	21 minutes	omnibus.					SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS							THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR							
9 heures	37 minutes	express.					Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.			
12 heures	48 minutes	soir, omnibus-mixte.					Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45			
4 heures	44 minutes	—					Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57			
7 heures	4 minutes	omnibus (s'ar. à Tours)					Lernay	7 02	8 01	2 11	5 8	8 51	Lernay	6 07	9 18	1 28	4 37	8 00			
10 heures	24 minutes	express-poste.					Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30			
							Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 22	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06			